

Image not found or type unknown



Le proprietaire ou le locataire ????

Par **ROSSETTO**, le **30/04/2008** à **18:53**

Pouvez m'apporter un renseignement ?? J'avais déménager dans un ""meublé"" qui doit régler la taxe d'habitation ? Le propriétaire ou le locataire ?? Merci.

Par **Jurigaby**, le **30/04/2008** à **19:00**

Bonjour.
J'ai déjà répondu, et c'est au locataire qu'il appartient de payer la taxe d'habitation.
Totale, si vous y avez habité toute l'année.
Pro rata temporis, si vous n'y avez habité qu'une partie de l'année et si le contrat de bail prévoit que le paiement se fera pro rata temporis (c'est toujours le cas.)

Par **ROSSETTO**, le **30/04/2008** à **23:36**

Merci de m'avoir répondu ! je n'ai pas vu votre première réponse ,excusez-moi.